

Consultation du public par voie électronique

Réunion publique

Le Cheylas- 15 Janvier 2026

Objet : Demande d'autorisation environnementale relative à la mise en place d'une ligne de traitement automatique pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sur le site de la société SIBUET ENVIRONNEMENT sur la commune de Le Cheylas (Isère)

Lieu : Salle des mariages – Mairie du Cheylas

Début de la réunion à 18h30

Réunion organisée par le commissaire enquêteur titulaire : Michel PUECH

En présence de François JAMMES commissaire enquêteur suppléant

François CHARLIER commissaire enquêteur en formation

L'entreprise SIBUET ENVIRONNEMENT est représentée par Laurent DUPON Président et Loric DUPON Directeur commercial.

Le public est peu nombreux : 9 personnes. Des conseillers municipaux et le président de l'association environnementale du Cheylas ACAEBH, M. Arnaud MORIN sont présents.

Après une présentation de la nouvelle procédure de consultation du public et du rôle du commissaire enquêteur, la parole est donnée à l'entreprise pour la présentation du projet. Les diaporamas ayant servis à la présentation sont joints en annexe de ce compte rendu.

Présentation du projet dans le contexte de l'entreprise Sibuet Environnement

Monsieur Laurent DUPON rappelle les 3 activités principales de l'entreprise. Il souligne la forte implantation locale pour des activités de gestion des bas de quai des déchetteries des collectivités savoyardes + Ain + Isère. Il insiste sur l'importance de plusieurs plateformes de regroupement permettant de centraliser et de valoriser certains déchets en CSR (Combustibles solides de récupération), et d'approvisionner l'usine Vicat de Montalieu.

Parmi les DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), classés en 4 catégories : les petits appareils ménagers (PAM), les gros électroménagers (GEM) hors froid, les gros électroménagers (GEM) froid et les écrans, le site du Cheylas n'assure que le traitement des écrans.

L'entreprise travaille avec les Eco-organismes Ecologic et Ecosystem, qui collectent les écotaxes, financent et contrôlent l'activité de recyclage.

SIBUET Environnement atteint un taux de valorisation de 85 % (75% et 10 % en valorisation énergétique) taux en constante amélioration.

La chaîne de traitement automatisée constitue un élément important (notamment par le tri optique) pour perfectionner le tri et améliorer la valorisation. L'installation de la ligne de tri automatisée représente un investissement 4 M€.

Les principaux impacts du projet

Monsieur Loric DUPON présente une synthèse des principaux enjeux issus de l'étude d'impact. Les questions sont prises au fil de l'exposé après chaque thème.

⇒ Bruit

Exposé : L'entreprise explique que les résultats des mesures effectuées montrent des niveaux sonores et des émergences qui respectent les seuils réglementaires.

Question du Public (QP) :

Les mesures de bruit sont-elles effectuées en continu ou ponctuellement ?

Réponse de Sibuet Environnement (RSE) :

Le prestataire qui réalise les mesures respecte la méthodologie préconisée pour le mesurage des bruits de l'environnement.

Le bruit est principalement dû au broyeur mis en place depuis l'été 2024. Il est à l'intérieur d'un bâtiment et le bruit est atténué par la structure. Lorsque la porte est ouverte pour le chargement/déchargement d'un camion, le bruit du broyeur peut se propager plus facilement. Toutefois, aucune plainte a été signalée. Des solutions existent pour diminuer ce bruit et l'entreprise s'engage à les étudier et les mettre en œuvre si nécessaire, dans le cadre de ce dossier, au vu des mesures de contrôle.

QP : Quelles sont les périodes de travail ?

RSE : Le travail ne s'effectue qu'en journée, pas les samedis et dimanches.

QP : A quoi correspond le point en ZER ?

RSE : C'est l'habitation la plus proche du site.

QP : Le bruit a tendance à monter. Des mesures ont-elles été faites en hauteur ? demande une habitante du Villard.

RSE : M. Dupon indique qu'il l'a testé "à l'oreille" sans estimer d'impact sonore. Toutefois, il indique que Sibuet Environnement est ouverte à faire des mesures sur des points complémentaires qui leur seraient indiqués.

⇒ Eau et rejets liquides

Exposé : M. Dupon rappelle que le process industriel ne consomme pas d'eau à l'exception de la brumisation. Globalement la consommation (brumisation + eau sanitaire), limitée à 1000 m³/an, reste modeste.

Les eaux pluviales sont collectées et conduites vers un séparateur d'hydrocarbure avant rejet.

Une vanne de sécurité permet de fermer le circuit en cas de pollution ou d'incendie.

Les visites et les audits des éco-organismes contrôlent ces points.

⇒ Poussières et rejets atmosphériques

Exposé : Les poussières sont principalement générées par le broyeur. L'implantation dans un bâtiment évite la dispersion des poussières. Un dispositif de captation et de dépoussiérage est installé sur le broyeur. Le site n'emploie pas de produits volatiles.

QP : Quelles protections sont mises en place pour les salariés ?

RSE : 2 personnes sont potentiellement exposées sur la ligne automatisée. Le système d'aspiration et de brumisation permettent de les protéger. Le personnel est équipé de masques lorsqu'il sort de la zone protégée des cabines.

Là encore, dans ce domaine, l'entreprise est contrôlée par des audits imposés par les éco-organismes.

⇒ Trafic

Exposé : La circulation est due aux déplacements des personnels et au transport des matières. 5000 écrans arrivent chaque jour du grand Sud-Est. Les apports et expéditions représentent au maximum 15 poids lourds par jour. Ce qui reste faible pour le trafic de la RD523.

QP : D'où viennent les camions ?

RSE : Principalement par l'accès autoroute de Pontcharra.

QP : On constate que des camions circulent entre le péage de Barraux et Actiparc par la rue de la Gare, le Pont du Cheylas, la D166 pour rejoindre la D1090. C'est l'itinéraire le plus court. Ils traversent des quartiers habités et doivent respecter le passage à une voie sur la Chantourne et la voie ferrée.

RSE : Sibuet Environnement propose d'imposer que tous les camions privilégient l'accès par le péage de Goncelin.

QP : Les camions représentent quel pourcentage du trafic de poids lourds sur la départementale 523 ?

RSE : Sibuet environnement va rechercher les données pour compléter l'information. Toutefois, une grande partie (fer et aluminium≈48%) des tonnages entrant par la route ne repart pas. Elle est directement transférée sur le site voisin de Winoa.

⇒ Energie

Exposé : La ligne de tri automatisé consomme 210 000 kWh/an. L'énergie est produite sur le site Actiparc (photovoltaïque, éolienne) + hydroélectrique.

Complément du public (M. Morin) : L'extension du photovoltaïque sur le site du crassier va permettre de se passer de l'hydro-électrique, en 2028.

⇒ Déchets dangereux

Exposé : Quatre types de déchets dangereux sont présents sur le site.

- Les lampes au mercure issues du démantèlement manuel des écrans. Les postes de démantèlement sont équipés d'une hotte aspirante et d'une série de 3 filtres consécutifs.
- Les condensateurs, batteries et piles sont rapidement isolés pour être expédiés vers un centre de traitement adapté.
- Tous les plastiques sont contrôlés en spectrométrie. Les plastiques bromés sont séparés et conduits vers la filière agréée en vue de leur destruction.
- Le broyage des dalles plasma est facteur de poussières de verre. Elles sont captées par le système de filtration.

QP : Que fait-on des filtres d'aspiration ?

RSE : Ils sont régulièrement remplacés et envoyés vers les centres de traitement adaptés.

⇒ Risque d'incendie

Exposé : Le site fait l'objet d'un plan de défense incendie. Des caméras thermiques sont présentes pour détecter des hausses éventuelles de température. Extincteurs et réserve d'eau sont à disposition. Un QR code est à la disposition des pompiers pour accéder directement à toutes les installations. Pas de stock dans les bâtiments.

QP : Qu'est-ce qui peut être source d'incendie ?

RSE : Les piles et batteries au lithium peuvent engendrer un départ de feu. Elles sont placées dans des conteneurs contenant de la vermiculite (favorise le retard de feu) et stockées en extérieur.

QP : Quel est le risque si un incendie provient de l'extérieur ?

RSE : Les stocks de produits triés pouvant bruler sont situés en extérieur, au milieu de la cour, dans des casiers séparés par des blocs de béton. Ils sont contrôlés chaque soir manuellement par du personnel à l'aide d'une caméra thermique et restent sous la surveillance du système de caméras.

⇒ Eviter Réduire Compenser

Exposé : Le projet prend des mesures d'évitement notamment en réinvestissant des bâtiments industriels désaffectés, en choisissant parmi ceux-ci ceux qui conviennent le mieux à l'activité et notamment en implantant le broyeur à l'intérieur du bâtiment côté opposé aux habitations. Des mesures de réduction sont prises, notamment pour limiter les nuisances sonores et capter les poussières. Le dossier ne prévoit pas de mesure de compensation.

QP : L'émergence des niveaux sonores est très proche des seuils autorisés de dépassement (4.8/5); ce qui correspond à une différence notable en termes de perception. Des mesures complémentaires pourraient-elles être prises ?

RSE : Si les mesures de suivi révèlent des nuisances sonores élevées, des protections phoniques pourraient être installées dans le bâtiment de la chaîne automatisée.

⇒ Flux

Exposé : A l'aide de la ligne de traitement automatisée des écrans, les différentes opérations permettent de séparer 11 catégories de matières premières recyclées qui sont expédiées vers les centres de traitements adaptés.

QP : Métaux rares et terres rares : Est-ce la même chose ?

RSE : Non, la famille des terres rares est composée de métaux reconnus pour leurs propriétés exceptionnelles. Sibuet Environnement travaille en RD sur le recyclage des terres rares qu'on retrouve dans les composants électroniques, les ordinateurs et les smartphones.

⇒ Questions diverses

QP : Quel développement de l'entreprise est prévu par rapport à la situation actuelle ?

RSE : Le projet ne prévoit pas de multiplier par 7 la capacité du site. C'est une augmentation progressive avec un passage de 5 semi-remorques à 9 et surtout une amélioration de la qualité des produits triés (moins de cathodique et plus de LED) et une orientation vers de nouveaux clients (rebuts des grandes entreprises).

QP : La chaîne automatique va-t-elle remplacer la chaîne manuelle ?

RSE : Non, le démantèlement manuel pour effectuer la dépollution des produits est indispensable avant le broyage et le tri. Cette opération est maintenue.

QP : Quel est votre modèle économique ?

RSE : L'entreprise reçoit un financement par les éco-organismes et valorise les matériaux triés. Les marchés sont contractualisés après réponse aux appels d'offres.

QP : Positionnement par rapport à la concurrence ?

RSE : Sibuet Environnement reste une société indépendante, positionnée sur des marchés de niche, sur lesquels les gros concurrents ne sont pas présents. De plus, Sibuet Environnement est une entreprise très innovante.

QP : Quelle sera la suite après cette consultation ?

Réponse du commissaire enquêteur : A l'issue de la consultation, le commissaire enquêteur, rédigera un rapport et des conclusions sans avis formel dans un délai de 3 semaines. La décision de l'autorisation environnementale sera prise par le Préfet dans un délai de 2 mois après la remise du rapport.

A la fin des questions, la réunion est terminée à 20 heures.

Compte rendu rédigé le 19 janvier 2026 par Michel Puech, commissaire enquêteur,
Prise de notes par le commissaire enquêteur suppléant, François Jammes